

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE, DES HALLETES ET CREATION D'UNE AGENCE POSTALE

CAHIER DES CHARGES

OBJECTIFS

La Ville de Caudebec en Caux souhaite aménager, dans l'enveloppe du bâtiment existant place d'Armes, trois espaces définis ci-après :

- agence postale, à l'extrémité nord de la hallette, et en rez de chaussée,
- étage partiel dans la bibliothèque, dans sa partie est,
- fermeture par des grilles de l'espace hallettes et création d'un grenier au dessus de l'agence postale
- vidéo-protection de l'ensemble du bâtiment (intérieur / extérieur)

DEFINITION DES BESOINS

AGENCE POSTALE

Surfaces

Etablissement recevant du public de 5^{ème} catégorie, type w, le bâtiment est destiné à recevoir environ 150 visiteurs par jour. Il devra être accessible aux personnes à mobilité réduite et présenter une surface utile d'environ 80 m² au sol (annexe 1), décomposée ainsi :

- 30 à 35 m² : espace accueil avec deux guichets
- 10 à 12 m² : bureau du conseiller financier
- 5 à 7 m² : locaux de stockage
- 10 m² : bureau
- 12 à 15 m² : caisse
- 15 m² : local de repos
- locaux sanitaires h/f
- locaux techniques indispensables au fonctionnement du bâtiment : informatique, électricité, chauffage, ...

Gros-œuvre

La dalle basse devra avoir une résistance à minima d'une tonne au m². La finition devra être surfacée afin de permettre la pose de revêtement de sol dur. En toiture seront créées des sorties de ventilation pour le groupe de ventilation mécanique centralisée. La hauteur sous-plafond intérieure finie sera de 2.60m. Une trappe en façade devra permettre les dépôts de fonds via un camion convoyeur (annexe 2).

Menuiseries extérieures

Les menuiseries, y compris le mur rideau devront permettre une bonne ventilation des locaux en cas de chaleur, par un système d'ouvrants en partie haute. Le vitrage sera en verre SP10.

La porte principale ouvrira à la française, avec ferme-porte réglable. Elle sera équipée d'un système de ventouses électromagnétiques encastrées (2x300 kg) et d'une condamnation par serrure classique en complément. Le bâti permettra le passage de câbles et la pose de lecteurs de badges.

L'éclairage naturel des locaux sera favorisé.

La façade principale de l'agence sera conforme à la charte de La Poste (annexe 3).

Réseaux

L'agence postale disposera de tous les raccordements individuels indispensables à un tel bâtiment : eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone.

BIBLIOTHEQUE

Réseaux

L'électricité et le téléphone devront être installés à l'étage. L'éclairage au rez-de-chaussée, sous le plancher, sera repensé. Il n'est pas prévu d'alimentation en eau potable à l'étage.

Aménagements

La plate-forme sera équipée de garde-corps réglementaires, empêchant également la chute d'objets.

Un soin particulier sera apporté aux conditions d'exploitation et d'entretien des locaux, afin de garantir le bien-être et la sécurité des agents amenés à intervenir (électriciens, agents de propreté, ...). Le mobilier n'est pas inclus à l'aménagement. Le ravalement extérieur de l'ensemble de ce bâtiment sera refait à neuf.

Réception du public

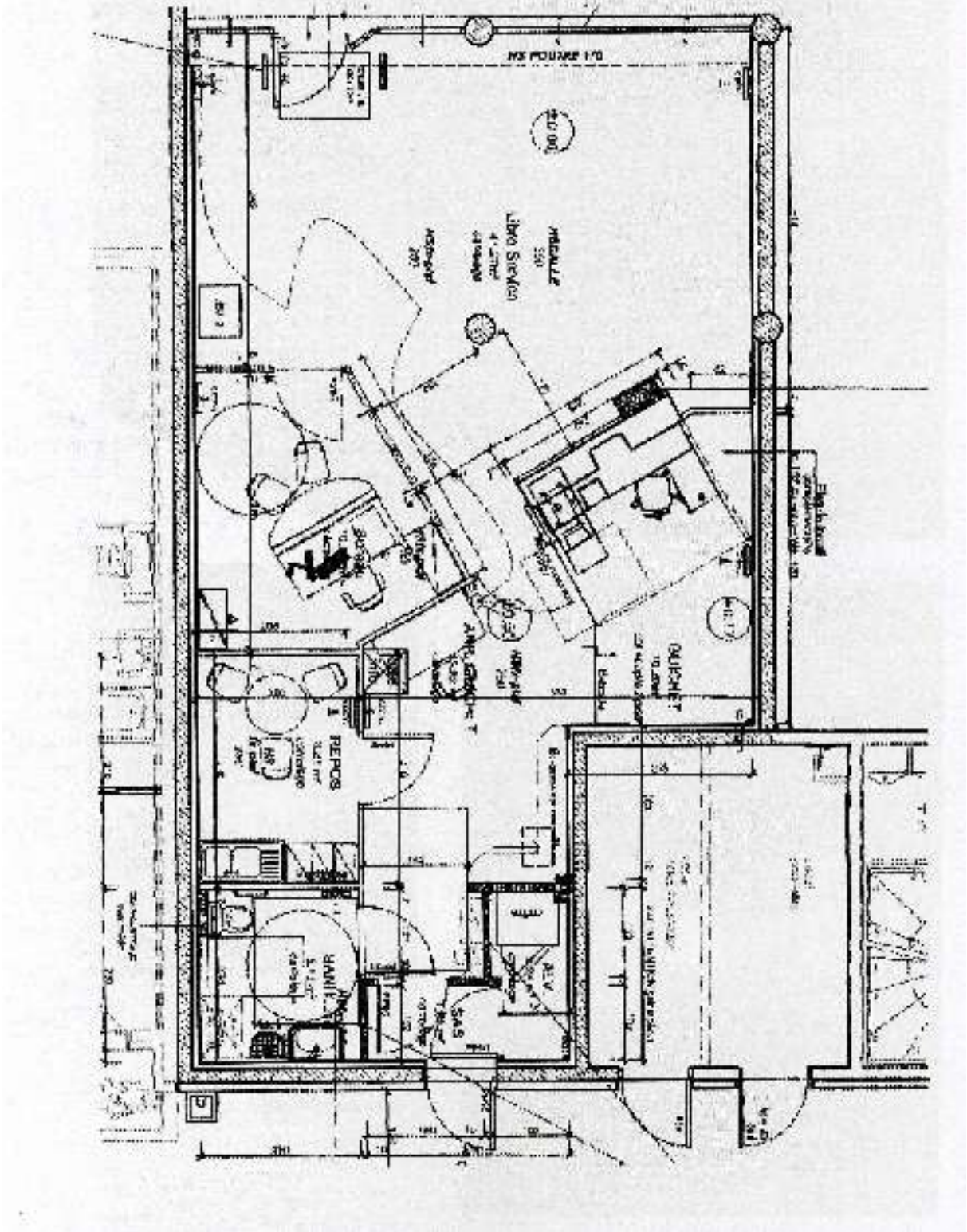
L'aménageur devra garantir un aménagement cohérent avec la réglementation des ERP, en particulier relativement aux conditions d'évacuation du public (annexe 4).

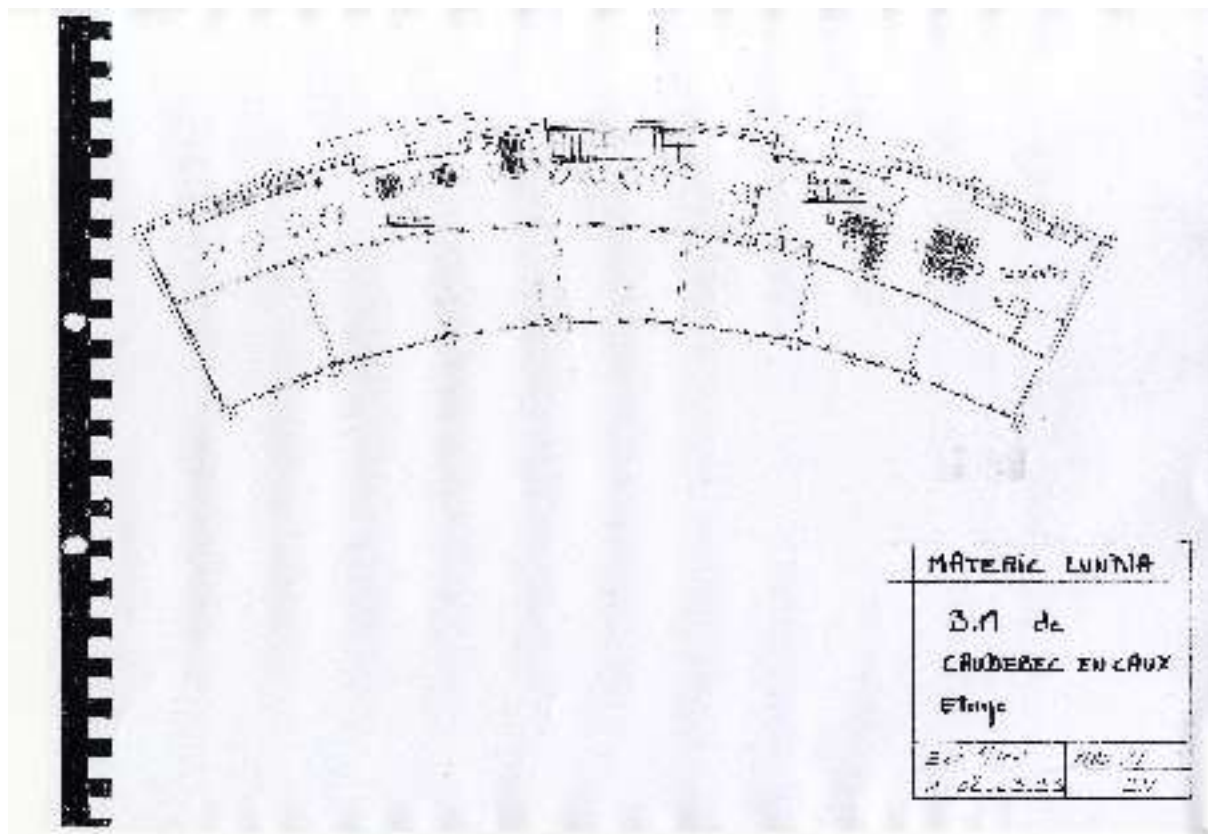
HALLETES

Un grenier non isolé, destiné à l'entreposage de matériel communal, sera aménagé au dessus de l'agence postale. Il sera accessible par une porte sécurisée donnant sous la partie couverte, mais sans escalier permanent. Il sera éclairé artificiellement.

Les hallettes seront équipées sur leurs façades nord et sud de grilles hautes et repliables, permettant l'installation de camelots lors du marché hebdomadaire, avec leurs véhicules légers et leurs armoires réfrigérées (annexe 5). Un point d'eau froide hors-gel et un raccordement au réseau d'eaux usées par grille de sol seront aménagés.

Annexe 1 – plan type d'aménagement intérieur





Annexe 5 – exemples de grilles

